

Compte-rendu du CHSCT ministériel du 18 juin 2019

M. Soler présidait ce CHSCT ministériel.

Force Ouvrière était représentée par : Sozig BLOT, François HOURS et Catherine HOBENICHE

Réponse du Président suite au lecture des déclarations liminaires des syndicats

Le constat sur la médecine de prévention est partagé par l'administration.

Elles espèrent, toutefois, que la situation se débloquera.

Concernant les risques psychosociaux (RPS), le plan national de prévention aura un axe de travail sur ce sujet et cette problématique sera abordée lors d'une réunion de travail le 20 juin 2019.

Point sur l'enseignement agricole

Impact, sur les conditions de travail dans les EPLEFPA, des réformes de l'apprentissage, des baccalauréats technologique et général de l'enseignement agricole, du baccalauréat et du rehaussement des seuils de dédoublement.

En ce qui concernant l'enseignement agricole, le Président du CHSCTM a acté la tenue d'un CHSCTM spécifique sur l'enseignement. La date n'est pas encore fixée, mais il est prévu en tout début d'année scolaire 2019.

Le représentant de la DGER, Hervé ARNOT-CHANAL, rappelle que la réforme du relèvement des seuils de dédoublement a pour but de redonner de l'autonomie à l'équipe pédagogique de l'établissement. En fonction des effectifs, des projets, il sera possible de dédoubler avant ou après. Cette réforme donne les conditions et les moyens tout en respectant l'apprenant et l'enseignant. Les dotations globales horaires pour les projets sont en augmentation de 60 %.

Approbation des comptes rendus des 2 derniers CHSCTM

La réforme du seuil ne concerne pas les enseignements où il y a des risques de santé et sécurité.

Point sur l'enseignement supérieur

Concernant l'ENVT, un cabinet d'audit a été sollicité. Suite à son expertise, la direction a mis en place les recommandations. L'encadrement de l'animalerie a changé et les agents qui souhaitaient faire une mobilité ont pu l'obtenir. Un CHSCT exceptionnel a été convoqué. Il a été adopté à unanimité. La sérénité semble être revenue à l'ENVT, selon l'ISST de secteur.

Pour les OS, il est important de ne pas augmenter les seuils pour les exercices pratiques par exemple les chantiers forestiers.

Concernant ONIRIS, la médiation a été un échec. Les organisations syndicales avaient souhaité explorer d'autres dispositifs avec une recherche de solutions plus collectives. Il a été pris contact avec l'ARACT avec le dispositif « ARESO » (réseau d'appui aux relations sociales). Il repose sur l'adhésion volontaire des deux parties, il est indépendant du ministère de l'agriculture et permet de dépasser le conflit individuel. Ce dispositif n'est pas une nouvelle médiation, Il ne substitue pas à la démarche RPS de l'école. Mais la situation d'ONIRIS est tellement complexe et entérinée que les OS sont dubitatives sur la réussite.

Donner de l'autonomie aux établissements est une chose, mais il faut aussi avoir les moyens de pouvoir le faire.

De plus, le public reçu a changé. Il demande une attention de plus en plus personnalisée de la part de l'enseignant. Il y a d'avantage d'accueil d'apprenant en situation de handicap, sans avoir de moyens supplémentaires.

Impact de la réorganisation des services des examens de l'enseignement agricole et de la dématérialisation des copies sur les conditions de travail des personnels de ces services.

Le projet de réforme s'inscrit dans la réflexion sur les risques de l'institution actuelle et dans l'organisation actuelle. Le projet est de simplifier le dispositif pour les agents mais aussi pour l'utilisateur et de pouvoir avoir des équipes plus importantes, mais également d'harmoniser les pratiques en ayant 4 structures interrégionales. L'organisation sera vue en comité technique locaux et nationaux.

Évaluation des risques liés à l'utilisation de produits chimiques dans les laboratoires des EPLEFPA et mesures de prévention

Il existe la note de service du 5 juillet 2016 (consultable sur le site internet géré par la DGER -CHLOROFIL). En 2017, une journée a été consacrée aux risques chimiques dans l'enseignement supérieur. Un outil est mis à la disposition qui se nomme « SEIRICH ».

En 2018, une formation, sur l'utilisation de l'outil ayant pour cible les techniciens laboratoire, les assistants de prévention et les chefs d'exploitation, a été animée par la MSA de Poitou-Charentes. L'administration souhaiterait déployer cette formation sur l'ensemble du territoire.

Pour **FO**, il est important de sensibiliser les chefs d'exploitation et les salariés aux risques phytosanitaires des produits utilisés dans les exploitations agricoles de l'enseignement agricole.

L'outil SEIRICH est aussi construit pour les exploitations. Pour la première formation, il n'y a pas eu beaucoup de retour des chefs d'exploitation. Mais il faudrait voir à l'inclure dans la prévention primaire des apprenants.

Définition des obligations de l'employeur en terme de fourniture des EPI aux personnels de l'enseignement agricole et moyens mis en place pour s'y conformer ([article 2.1 du décret 82-453 du 28 mai 1982](#)).

Devant le rassemblement des SG, il a été rappelé que les EPI sont des systèmes de protection mis en place après analyse des risques, cela fait partie du code de travail.

Il est important d'être rigoureux sur leur utilisation et de prévenir les risques. Sur le plan juridique chacun est concerné et chacun est garant de sa propre sécurité, en cas de non port de ces équipements.

Il a été rappelé que le financement des EPI dépend bien de l'employeur et que les établissements d'enseignement doivent fournir les équipements.

Mise en place d'un groupe de travail sur la sécurité lors des chantiers forestiers pédagogiques

Un plan d'action, pour la sécurité des apprenants, est en cours d'élaboration. Il contient un item sur les chantiers forestiers et des encadrants. En septembre, 1 ETP sera déployé à la DGER pour suivre l'avancée du plan d'action.

Au vu des risques et de la sécurité des encadrants et apprenants, les seuils de dédoublement ne sont pas modifiés. **Cela n'est pas suffisant pour les OS.**

L'école nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole travaille sur une plate-forme numérique pour que les acteurs s'approprient les actions de prévention et de sécurité.

Obligations et responsabilités dans le transport des élèves.

Il a été demandé de savoir à qui incombait la responsabilité du transport d'élèves par l'encadrant lorsque celui-ci s'effectue en véhicule 9 places. Il a été rappelé que l'encadrant a un ordre de mission pour effectuer ce déplacement. Mais cela reste à bien éclaircir tout de même.

Fonctionnement des CHSCTREA, suite à la modification de l'arrêté du 13 mars 2012, et articulation avec les instances locales des EPLEFPA

La note de service, en date du 12 novembre 2018, décrit le fonctionnement des CHSCTREA. Ce sujet sera évoqué lors du groupe de travail dédié au dialogue social le 20 juin 2019.

Bilan d'activité au sens de l'article [61 du décret 82-453 du 28 mai 1982](#)

Médecine de prévention et reclassement

L'enquête du MAA a été envoyée presque en même temps que celles des DDI. Le nombre de réponses est en augmentation par rapport aux années précédentes, plus de 250 réponses (DRAAF, enseignement, DDI).

Deux départements sont en train de tester des solutions interministérielles (Normandie et le Rhône), afin de remédier aux manques de la médecine de prévention.

Cellule discrimination : pérennité et évolution.

Le bilan de la cellule de discrimination nous a été présenté par Mme PERRY Catherine.

Suite à la publication de la note de service ([SG/SRH/2018-291 du 16 avril 2018](#)), il y a eu 55 signalements de réalisés dont 6 cas ont été caractérisés.

Les agents exerçant dans les DDI et les contractuels sur budget d'établissement ne rentrent pas dans le périmètre de la cellule de discriminations, mais ils sont tout de même écoutés dans un premier temps en les réorienter vers les bonnes structures d'écoute.

Une communication a été faite sur la cellule via une diffusion de dépliants dans les structures.

Les différents signalements sont des cas associés à des problèmes de santé ou de handicap, des inégalités femme/homme, des stéréotypes, de grossesse et de harcèlement.

Il y a une volonté de sensibiliser les cadres sur la situation de handicap et la situation de retour au travail suite à un problème de santé. Il y a aussi la volonté de professionnaliser la cellule d'écoute et d'élargir son périmètre sur les thématiques des agissements sexuels et sexistes, mais également sur le public reçu avec les agents des établissements publics et l'enseignement supérieur.

Rapports d'activité 2018

ISST

Les ISST ont présentés leur rapport d'activité. Nous pouvons retenir que la difficulté rencontrée est d'améliorer l'articulation entre l'évaluation des risques et le plan d'action mis en place.

En effet, le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ressemble plus à une énumération des risques qu'à une véritable stratégie de mise en action pour les prévenir.

Le plus souvent les assistants de prévention se retrouvent en difficulté pour exercer leur mission due à un manque de temps et à une surcharge de travail, car la mission d'acteur de la prévention est minimisée en dotation.

ASS

Les membres du CHSCTM n'ont pas reçu le rapport au préalable de la réunion mais il est consultable sur le site intranet du MAA, dans le bilan social global. Les assistants sociaux travaillent en collaboration avec les acteurs de la prévention et les IGAPS.

IAPR et France Victimes

Le dispositif de l'IAPR existe depuis 2016, il est constitué de trois prestations :

- la première est le soutien psychologique aux agents ;
- la deuxième est la mise en place d'un numéro vert pour les acteurs de la prévention et des équipes managériales ;
- la troisième lors de situation de conflits, mais la demande doit être validée par le SRH de proximité.

Le dispositif de France Victimes est un soutien psychologique et juridique pour les agents victimes d'une agression, d'une incivilité ou d'un événement traumatisant dans l'exercice de leurs missions. En 2018, France Victimes a été saisie 38 fois, majoritairement pour des agressions verbales.

Information concernant l'élaboration du programme national de prévention (PNP) 2019/2022

Afin de travailler sur le nouveau PNP, des ateliers participatifs vont être mis en place lors de réunions de travail début juillet. Ensuite une restitution sera effectuée par les ISST durant la période estivale afin de proposer un nouveau plan lors du prochain CHSCTM.

Actualités sur l'avancement des actions de l'axe 3 du plan de prévention des TMS

Le rapport de l'université de Clermont, sur la rénovation et conception de chaîne d'abattage est en cours de finalisation. Il sera présenté lors du prochain CHSCTM.

De plus, le projet de circulaire est en cours de rédaction également suite à l'appel d'offre pour l'intervention d'un cabinet d'ergonomie en cas de rénovation ou de conception de chaîne d'abattage.

Deux journées ont été consacrées sur les TMS en abattoirs. La première en 2012, la deuxième en 2015. A afin de continuer le travail, une troisième journée sera proposée le 16 octobre prochain à Rennes.

Cette troisième journée est en collaboration avec des acteurs de la prévention dans la profession de l'agroalimentaire, tel que INTERBEV, la CRAM Bretagne et l'ARACT. L'objectif est de montrer la convergence que nos services peuvent avoir avec les abatteurs.

Point d'information sur les derniers dossiers de demande de crédits

Certains dossiers nécessitaient des documents complémentaires, qui ont été fournis. Ils ont donc pu être subventionnés par les crédits CHSCTM sauf le projet de Mayotte qui est reporté.

Vos représentants **FO Agriculture**



Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

